

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur les communes de ROMAZIERES et SALEIGNES

Il sera procédé du **jeudi 29 août 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus, soit durant 33 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de huit machines sur les communes de ROMAZIERES et SALEIGNES, déposée par la Société FERME EOLIENNE DE ROMAZIERES.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société FERME EOLIENNE DE ROMAZIERES, dont le siège se situe au 770 rue Alfred Nobel 34000 MONTPELLIER, Tel : 04 27 04 50 53.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr et seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenues à la disposition du public à la mairie de ROMAZIERES, siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de ROMAZIERES 14 rue de la Mairie 17510 ROMAZIÈRES, à la mairie de SALEIGNES 5 rue de la Mairie 17510 SALEIGNES, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à la mairie de ROMAZIERES le lundi de 14h30 à 16h30 et le jeudi de 14h30 à 16h30, à la mairie de SALEIGNES le lundi de 14h30 à 16h30 et le jeudi de 14h30 à 16h30.

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de ROMAZIÈRES, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Philippe THIERY, Ingénieur en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de ROMAZIERES et à la mairie de SALEIGNES, dans les conditions suivantes :

- ROMAZIERES : jeudi 29 août 2019 de 14h30 à 16h30
- ROMAZIERES : lundi 2 septembre 2019 de 14h30 à 16h30
- SALEIGNES : jeudi 5 septembre 2019 de 14h30 à 16h30
- SALEIGNES : lundi 9 septembre 2019 de 14h30 à 16h30
- SALEIGNES : lundi 23 septembre 2019 14h30 à 16h30
- ROMAZIERES : lundi 30 septembre 2019 de 14h30 à 16h30

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société FERME EOLIENNE DE ROMAZIERES.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et à la mairie de ROMAZIERES et à la mairie de SALEIGNES pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.